

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1929-1930)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Protokoll der Generalversammlung am 30. Juni 1929 in der Aula der Kantonsschule in Aarau = Procès verbal de l'assemblée générale le 30 juin 1929 à l'aule du gymnase à Aarau

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mr. Chiesa demande si les articles spéciaux demandés par No. aux sections doivent être simplement rédigés dans la langue de la section? Oui.

Mr. Martin de Lausanne, demande que l'on annonce assez à temps dans le journal, les affaires à discuter à l'assemblée des délégués.

Au sujet „Divers” Righini fait une remarque concernant le dédouanement des oeuvres de nos collègues à l'étranger, qui a causé déjà beaucoup de demandes lors des assemblées antérieures. La Direction supérieure des Douanes et ses organes, selon le communiqué du Département fédéral de l'intérieur est toujours incliné à interpréter et appliquer l'art. 20 du Règlement d'exécution du 10 juillet 1926 d'une manière convenable. Ainsi pour les artistes suisses, qui ont passés, plusieurs années à l'étranger et qui ont cessé d'avoir domicile en Suisse, l'art. 20 du Règlement sera appliqué lors de leur retour. Aux artistes résidants continuellement à l'étranger cette faveur ne peut pas être admise. Mais la Direction supérieure des Douanes a toujours été prête, et elle le sera aussi pour le futur, de prévenir aux artistes suisses dans l'application très large des prescriptions lé-

gales étant en vigueur à ce temps. Une révision de la loi fédérale du 1 octobre 1925 sur les douanes et du Règlement d'exécution y relatant ne peut pas être pris en considération. — (Art. 20 du Règlement d'exécution de la loi fédérale du 1 octobre 1925 sur les douanes: „Les études et les oeuvres d'artistes suisses séjournant temporairement à l'étranger pour leurs études, sont admises en franchise. Sont réputés études et oeuvres les travaux originaux d'un caractère artistique exécutés et signés par des étudiants ou des artistes de nationalité suisse pendant un séjour temporaire à l'étranger. L'admission en franchise est subordonnée à une autorisation de la direction d'arrondissement. Celle-ci doit être avisée avant chaque envoi; l'avis doit être accompagné, le cas échéant, d'une déclaration attestant la qualité de l'auteur. A défaut d'autorisation de la direction d'arrondissement, les envois de ce genre font l'objet, à la frontière, d'un dédouanement intérimaire.”.)

Mr. Burdhardt de Bâle, demande que le délai de 10 jours demandé pour le départ de l'assurance maladie, soit réduit dans certain cas.

Le Rapporteur: *Albert Diserens.*

Protokoll der Generalversammlung am 30. Juni 1929 in der Aula der Kantonsschule in Aarau.

Der Zentralpräsident eröffnet die Versammlung um 10.45 Uhr und begrüßt die ca. 80 anwesenden Aktiv- und Passivmitglieder. Er gedenkt hierauf der verstorbenen Kollegen Trachsel und Vallet von der Sektion Genf, Ritter und Hertling von der Sektion Freiburg, Dietzi und Wenker von der Sektion Bern und Schwyzer von der Sektion Zürich. Zu ihren Ehren erheben sich die Anwesenden von ihren Sitzen.

Als Stimmzähler werden Perrin (Neuenburg) und Albin Vifian (Bern) gewählt. Das Protokoll der letztjährigen Generalversammlung wird nicht verlesen, da es im Bulletin schon veröffentlicht wurde.

Der Zentralsekretär verliest den Jahresbericht in der französischen Uebersetzung, derselbe wird genehmigt.

Die Protokolle der Delegiertenversammlung, von Keßler (Solothurn) deutsch und von Diserens (Waadt) französisch vorgelesen, werden genehmigt, nach Einwürfen von Guggenbühl (Paris), Burgmeier (Aargau) und Beer (Genf). Righini wünscht Präzisierung des Passus über die Zollangelegenheit im französischen und einen gleichlautenden Zusatz im deutschen Protokoll.

Blailé verliest darauf die Jahresrechnung. Nach Verlesung der Revisorenberichte von Buchs (Freiburg) für die französische und Steiner (Aargau) für die deutsche Schweiz, wird dem derzeitigen Zentralkassier Décharge erteilt. Herrn Bankdirektor Liner in St. Gallen wird der verdiente Dank für die sachgemäße Beihilfe bei der Führung der Kasse ausgesprochen. Ebenso dem Zentralkassier für seine

gewissenhafte Geschäftsführung. Für den von diesem Amte zurücktretenden Herrn Liner hat sich Herr Blailé (Neuenburg) bereit erklärt, das Amt von nun an zu übernehmen.

Als Rechnungsrevisoren für das Jahr 1930 wurden die bisherigen Amtsträger bestätigt: Steiner (Aargau) und Budis (Fribourg), als Ersatzmänner: Meier (St. Gallen), Schnider (Zürich), Néri (Genf) und Mairet (Genf).

Der Jahresbeitrag wird auf Fr. 10.— belassen.

Das Budget wird in der durch die Delegiertenversammlung erweiterten Form genehmigt.

Der Zentralpräsident fragt die Versammlung an, ob sie damit einverstanden sei, die weitem Traktanden der Tagesordnung nach den Entscheidungen der vorangegangenen Delegiertenversammlung in globo anzunehmen, um zeitraubende Erörterungen zu sparen. Die Versammlung erklärt sich einverstanden mit diesem Vorgehen..

Es wurden 28 neue Aktivmitglieder aufgenommen, nach den Vorschlägen der Delegiertenversammlung, alle mit Einstimmigkeit außer einem Kandidaten der Sektion Paris

(mit allen gegen zwei) und eines Kandidaten der Sektion St. Gallen (mit allen gegen sieben Stimmen).

An Stelle des aus dem Zentralvorstand zurücktretenden Stauffer wird von der Sektion Bern Clénin vorgeschlagen und von der Versammlung nach Befürwortung durch die Delegiertenversammlung gewählt.

Mitteilungen hat der Zentralvorstand im besondern keine zu machen. Der Jahresbericht enthält das Wesentliche über unsere Aktivität.

Zum Traktandum Zeitung wurden von der Generalversammlung keine besondern Voten abgegeben, sie schließt sich den Entscheidungen der Delegiertenversammlung in der von jener formulierten Umschreibung der geäußerten Wünsche für den Ausbau der Zeitung an.

Unter Verschiedenem wünscht Righini, daß Begrüßungsdepeschen an unser Ehrenmitglied Abr. Hermanjat und den Präsidenten der Eidg. Kunstkommission Daniel Baud-Bovy abgesandt werden. Man unterstützt diesen Vorschlag lebhaft.

Schluß der Versammlung 11.35 Uhr.

Procès verbal de l'Assemblée générale *le 30 juin 1929 à l'Aule du Gymnase à Aarau.*

Le président central ouvre la séance à 10.45 h. en saluant les ca. 80 membres actifs et passifs, qui sont présents. Ensuite il commémore le décès des collègues Trachsler et Vallet de la section de Genève, Ritter et Hertling de la section de Fribourg, Dietzi et Wenker de la section de Berne et Schwyzer de la section de Zurich. Les assistants se lèvent de leurs sièges en honneur des décédés.

Sont élus scrutateurs: Perrin (Neuchâtel) et Albin Vifian (Berne). Le procès verbal de la dernière Assemblée générale n'est pas lu, ayant déjà été publié dans le bulletin.

Le secrétaire central lit le rapport annuel en français, il est approuvé.

Les procès verbaux de l'assemblée des délégués, lu par Kessler (Soleure) en allemand et par Diserens (Vaud) en français, sont approuvés, après des objections de Guggenbühl (Paris), Burgmeier (Aargau), et Beer (Genève). Righini désire la précision du pas-

sage sur les affaires de douane dans le procès verbal français et un annexe conforme dans le procès verbal allemand.

Blailé lit ensuite les comptes annuels. Après lecture des rapports des réviseurs Budis (Fribourg) pour la Suisse française et de Steiner pour la Suisse alémanique il est donné décharge au Caissier central. A M. le directeur de banque Liner à St-Gall on exprime des remerciements à cause de l'aide qu'il a prêté à son frère en ce qui concerne la gestion de la caisse. On remercie aussi le Caissier central de son administration consciencieuse. Pour M.C.Liner, qui veut démissionner, Mr. Blailé s'est déclaré prêt à le remplacer.

Les titulaires actuellement en fonction sont confirmés comme réviseurs pour l'année 1929: Steiner (Aargau) et Budis (Fribourg) et comme remplaçants: Meier (St-Gall), Schnider (Zurich), Néri (Genève) et Mairet (Genève).

La cotisation annuelle reste fixée à frs. 10.—.

Le budget est approuvé dans la forme déterminée par l'assemblée des délégués.

Le président central demande le consentement de l'assemblée générale concernant les points ultérieurs de l'ordre du jour et l'acceptation en globo selon les décisions de l'assemblée des délégués précédente. L'assemblée générale se déclare d'accord avec ce procédé.

Sont admis 28 membres actifs nouveaux selon les propositions de l'assemblée des délégués, tous à l'unanimité, excepté un candidat de la section de Paris (toutes les voix contre deux) et un candidat de la section de St-Gall (toutes les voix contre sept).

La section de Berne propose *Clénin* comme membre du Comité central au lieu de Stauffer

démisionnaire et il est élu selon la recommandation de l'assemblée des délégués.

Communications du Comité central. Il n'y a rien à ajouter au rapport annuel, qui donne l'essentiel sur notre activité.

L'assemblée générale en se solidarisant avec l'assemblée des délégués quant au sujet du „Journal” n'a pas à faire de remarques spéciales, elle appuie les décisions de celle-ci en formulant des desiderata concernant le complément du journal.

Divers. Righini veut qu'on envoie des télégrammes de salutation à notre membre honoraire, Abr. Hermanjat et à Mr. le président de la Commission fédérale des Beaux Arts, Baud-Bovy. On appuie vivement cette proposition.

L'assemblée est close à 11.35 h. A. S.

Rapport de la conférence des présidents, 26 janvier 1929 à Olten.

Présents: Comité central: Liner, Hügin, Stauffer, Blailé, Vibert, Mayer; Présidents de sections ou leurs représentants: Aarau Burgmaier, Basel Burckhardt, Berne Ingold, Fribourg Vonlanthen, Genève Hainard, Lucerne Emmenegger, Neuchâtel Perrin, Paris Huggler, St-Gall Glinz, Soleure Kessler, Tessin Chiesa, Vaud M. Martin, Zurich Righini.

La Section de Munich n'est pas représentée.

Le plus important point de l'ordre du jour était l'affaire du „Turnus”. Le président central donna des éclaircissements sur l'état actuel de l'affaire et les décisions du Comité central lors de la séance du 5 janvier. La Société des Beaux Arts connaît la maladie, dont souffre le „Turnus”, mais on n'a pas encore trouvé le remède. La discussion faisait ressortir le fait, que les opinions des sections sont partagées en ce qui concerne le mode nouveau. La proposition de von Mandach est en premier plan, mais pour nous elle est inacceptable. La prise de position de sections seules révéla que Aargovie, Fribourg, Neuchâtel, Paris, Soleure et Genève votent, plus ou moins conditionnés, pour la proposition de St-Gall, tandis que Bâle veut présenter une proposition à elle, basée sur la bipartition, pourtant pas selon les régions ethniques. Berne et Vaud n'ont pris aucune décision. Le Tessin aussi

est pour la bipartition, mais régionale, cela veut dire: les Allemands et les Romands séparés. Zurich exige absolument la consultation des artistes; on aimerait mieux le „Turnus” encore une fois selon l'ancien système au lieu de maintenant se décider précipitamment. Manifestement la question du „Turnus” n'est pas encore suffisamment mûrie. Surtout la séparation entre Allemands et Romands cause un débat éperdu, finalement Righini formule une proposition pour le comité central: „Le „Turnus” est à organiser pour cette année à l'ancienne manière et éventuellement sans invitations. (Le Comité central a décidé l'affaire en ce sens dans une séance immédiatement subsecente.)

Pour les *questions économiques* il n'y avait pas beaucoup d'intérêt. Si nous ne voulons pas arriver à des discussions sans bords ces affaires nécessitent un examen en détail. En ce cas, Liner l'accentua, il est préférable si nous tenons encore davantage la défense de la position artistique.

Communications des sections. *Argovie:* Le crédit d'art de l'Etat est de 2500 frs. On organisa trois expositions, dont celle d'Olten réalisa 500 frs. de ventes, puis l'exposition habituelle dans le Saalbau avec env. 10,000 frs. de ventes, y inclus 1500 frs. pour les